

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt six le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Karine RATTEZ, Maire

Présent(e)s : BASTION Yannick, CURTIL Florian, GIORGI Sandrine, GUILLEMAUD Thibaut, GUIOT Mélanie, HERROUCH Layla, MOINE Jérôme, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre

Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : GIORGI Sandrine

Date de la convocation : 23/03/2026

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Désignation de représentants auprès du GIP ARNiA
- Désignation de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Participation au Fonds de solidarité logement (FSL)
- Attribution des subventions aux associations
- Vote du taux des taxes locales
- Vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Lecture du PV du 27 mars 2026 et approbation

2. Désignation de représentants auprès du GIP ARNiA

Il convient de désigner de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Groupement d'Intérêt Général de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (GIP ARNiA), auquel la commune adhère depuis juillet 2023. Le conseil, à l'unanimité, désigne :

Délégué titulaire : Jérôme MOINE

Délégué suppléant : Alexandre THURISSET

3. Désignation de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, propose une liste de 24 personnes contribuables

4. Participation au Fonds de solidarité logement (FSL)

Le Conseil Départemental a sollicité la commune pour participer au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce fonds de solidarité logement permet aux personnes défavorisées d'accéder à un logement ou de s'y maintenir en leur accordant des aides.

Outre le Département, de nombreux partenaires participent, par convention, à son financement.

Il peut aussi être alimenté par la participation volontaire des communes qui le souhaitent à hauteur de 0,35 € par habitant ; soit pour Cruzille $298 \times 0,35 = 104,30$ €

Le conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande

5. Attribution des subventions aux associations

Le conseil, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations suivantes :

Amicale des donateurs de sang du Haut Mâconnais	300 €
Amicale laïque Cruzille	50 €
Amicale Laïque de l'Ecole Marcel Pagnol Lugny	200 €
AS Judo Lugny	100 €
Association sportive collège Victor Hugo Lugny	200 €
Club de foot Viré – Lugny – Haut Mâconnais	100 €
CAUE	50 €
France ADOT 71(dons d'organes)	50 €
Jeunes sapeurs pompiers du Haut Mâconnais de Lugny	200 €
Le Souvenir Français	50 €
Ligue nationale contre le cancer	150 €
Secours Populaire Français	100 €
Les Restaurants du Coeur	200 €
FSE collège Victor Hugo Lugny	100 €
Prévention routière	100 €

6. Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2026 :

Taxe foncière (bâti)	33,33 %
Taxe foncière (non bâti)	37,16 %
Taxe d'habitation	16,33 %

7. Vote du budget primitif 2026

Mme la maire présente au conseil le projet de budget communal primitif 2026.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le budget 2026 proposé par Mme la maire et qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à 332 152,96 €

En section d'investissement à 100 488,00 €

8. Questions diverses

- Achat de logiciels
- Remplacement du poste informatique
- Convocation SYDESL lundi 4 mai 14h30 à Hurigny : Yannick Bastion assistera à cette réunion*
- Layla Herrouch s'occupera de revoir les contrats d'assurances de Groupama
- Un défibrillateur sera acheté
- L'élection du président et des vice-présidents de la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois a eu lieu le 16 avril. Christophe RAVOT a été réélu président.
- Réclamation suite à des nuisances dues aux passages des avions de chasse.
- Repas de village le 4 juillet 2026
- Achat de deux plus petits barnums : afin de financer ces achats, un grand barnum (4m x 8m) sera mis en vente.

La séance est levée à 21h00

La Secrétaire de séance,
Sandrine GIORGI

La Maire,
Karine RATTEZ

